

L'église contre l'Etat

LE CARDINAL ANDRIEU TRACE LE PROGRAMME POLITIQUE DU CLERGE

Bordeaux, 9 janvier. — M. Andrieu, qui s'est fait admettre au cardinal, peut être justement considéré comme l'un de ses agents les plus fidèles. Il convient donc de résumer le programme politique qu'il publie dans l'« Aquitaine ».

Il est des obligations du clergé actuel, et c'est exprimé ainsi :

C'est un devoir d'invoquer les catholiques et de leur donner un exemple de la moralité de la morale sociale, le clergé est tenu de rappeler aux citoyens que dans l'exercice de leurs droits politiques ils doivent s'inspirer avant tout de l'intérêt supérieur de la nation.

Mais après avoir éclairé la conscience des électeurs, est-il opportun qu'il se mêle aux luttes électorales ? Je ne le crois pas. Son intervention sur ce terrain compromettrait la cause religieuse et de la servir, et il souffrirait dans son patriotisme et dans sa foi d'avoir amené une défaite en cherchant à préparer une victoire.

M. Andrieu a ajouté que le pape demandait l'union des catholiques autour des évêques sur le terrain religieux :

Mémoires nous vint à l'esprit pour la réaliser ou tout au moins l'affirmer dans des comités paroissiaux reliés par des comités cantonaux à un comité diocésain qui leur donnera l'impulsion et la direction.

Les circonstances exigent aussi que les pères de famille se groupent. Groupes-les dans chaque canton afin qu'ils puissent se défendre contre des entreprises qui ne tendent qu'à empêcher d'exercer leurs droits et de remplir leurs devoirs religieux à l'école.

Aux travaux de défense, les pères de famille groupés ajoutent un travail de conquête, et ils s'achètent d'obtenir de l'Etat deux choses de plus en plus nécessaires : premièrement, qu'il mette des catholiques à la disposition de familles catholiques, puisqu'il est tenu de donner satisfaction, dans la mesure où il le peut, aux besoins légitimes de tous ses sujets ; secondement, qu'il octroie une liberté d'enseignement sérieuse, et elle ne sera sérieuse que lorsqu'on pourra choisir les maîtres que l'on veut, fussent-ils congréganistes, et lorsque les subsides du Trésor seront répartis proportionnellement au nombre des élèves entre les écoles publiques et les écoles libres.

Le rapport proportionnel doit être inscrit dans le code de la France à côté de la représentation proportionnelle.

L'église contre l'école

Les scandales de Villeneuve. — Poursuites contre deux pères de famille

Auxerre, 9 janvier. — Nous avons relaté le scandale provoqué à l'école de Villeneuve-Saint-Salves, par M. Fouqueau, fermier, qui a pris un livre des mains d'un enfant et en a déchiré toutes les pages, qui lui déplaient. Cet ouvrage était le livre de morale de M. Bayet, M. De Costa, inspecteur d'Académie à Auxerre, s'est rendu à Villeneuve à la suite du rapport fait par M. Benard, instituteur, pour y enquêter minutieusement sur l'incident.

A son tour, M. De Costa a adressé un rapport à M. Marty, préfet de l'Yonne, qui vient de saisir le Parquet d'une plainte formelle contre M. Fouqueau et contre un jardinier des environs qui avait pris part à la scène scandaleuse qui amena tout l'école.

L'inspecteur de M. De Costa a notamment établi que, dans sa violente colère, M. Fouqueau n'avait pas perdu son sang-froid. Ayant pris le livre de M. Bayet des mains d'un élève, il l'ouvrit et déchira 25 et comptant les pages, et devait déchirer. Ajoutons que le livre ainsi déchiré appartenait à la commune, d'où aggravation du délit reproché à l'inculpé.

LES AFFAIRES DU MAROC

TROUBLES A MAZAGAN

Tanger, 9 janvier. — Les nouvelles reçues de Mazagan annoncent que les tribus viennent de livrer une véritable bataille rangée aux caïds, venus de Fez pour percevoir les impôts.

La région n'est rarement été aussi troublée. Aucun Européen ne peut circuler.

Les troupes françaises de la Chaouïa sont tenues à une surveillance très active pour empêcher l'anarchie de se propager dans leur circonscription.

L'Autonomie des Ports et les Zones franches

Paris, 9 janvier. — Les membres de la commission parlementaire du commerce et de l'industrie ont tenu trois séances à la préfecture de Marseille, sous la présidence de M. Astier, député de l'Ardeche, président de la commission.

MM. Chammet, Thierry et Carnaud, députés, assistent à ces séances.

M. Astier a fait l'exposé du projet de loi de 1905 sur l'autonomie des ports, qui doit venir à la Chambre avant la fin de la législature.

La commission a entendu divers délégués qui ont entretenu de nombreuses questions ayant trait à l'enseignement technique, industriel et commercial.

Après un échange de vues entre M. Chammet et le bureau de la Chambre de commerce,

Le Soleilland de Poulinguen

LE BANDIT QUI TUA CLEMENTINE FOUCHÉ TERRORISAIT LA REGION DE SAINT-NAZAIRE. — NOMBREUX MEFAITS

Saint-Nazaire, 9 janvier. — On se rappelle le drame qui s'est joué à Poulinguen, où une jeune bergère, Clementine Fouché, a été violée et tuée à coups de couteau.

Certains indices permettent de supposer que l'auteur de ce crime est un Italien du nom de Bartolomeo Tuniel. Dans un chalet, cambriolé et habité par lui, on avait trouvé une pièce officielle indiquant cette identité. Bien qu'il eût signalé son passage par plusieurs cambriolages dans la région, on n'avait pas pu le retrouver.

Or, il vient de se retrouver dans l'arrondissement de Saint-Nazaire, à peu de distance du lieu du premier crime, une série de méfaits dont certaines circonstances font croire que leur auteur est le salêtre du Poulinguen.

Depuis vendredi soir, à quatre heures, jusqu'à samedi matin, à neuf heures, on le suit pour ainsi dire pas à pas, et chaque pas est marqué d'un délit ou d'un crime.

A Donges, à douze kilomètres de Saint-Nazaire, il cambriole une chapelle et y dérobe un calice. Par un sentiment de bravade presque incroyable, il se fait la barbe dans la chapelle même. Dérangé par une fillette entrée par la porte cambriolée, il fait, emportant le calice, mais abandonnant une bicyclette, qu'il vient récemment de la gare de Poiré.

On le poursuit, mais en perd sa trace. A quelques kilomètres, dans la même commune de Donges, il pénètre dans une ferme du village de la Simonnaz, vole deux poulets et les fait cuire.

Samedi matin, on apprend qu'un attentat odieux avait été commis à Savenay, à douze kilomètres de Donges.

Vers une heure du matin, à l'école de filles une institutrice, Mlle Frenouau, âgée de vingt-quatre ans, fut éveillée en sursaut par un bruit insolite. Un homme pénétra dans sa chambre dont elle avait laissé la fenêtre ouverte, et se précipita sur elle, brandissant un couteau.

Si tu cries, je te tue, dit-il.

Justement effrayée, la jeune fille se tut. Le bandit lui attacha les bras et, comme elle essayait de fuir, il la jeta sur son lit et lui fit subir les derniers outrages.

Son forfait accompli, il lui demanda où elle mettait son argent. Terrorisée, elle lui indiqua l'endroit. Il y avait 25 francs. Il lui en laissa 15 et prit le reste. Il lui demanda à manger, puis à boire, et rassasié, partit.

Il revint à l'école à six heures, accompagné par le jardinier J. Lefort, employé chez Mme Repointe, au Temple, passant devant la porte du jardin, fut blessé grièvement au flanc gauche, d'un coup de fusil parti de la serre.

Justement effrayée, la jeune fille se tut. Le bandit lui attacha les bras et, comme elle essayait de fuir, il la jeta sur son lit et lui fit subir les derniers outrages.

Son forfait accompli, il lui demanda où elle mettait son argent. Terrorisée, elle lui indiqua l'endroit. Il y avait 25 francs. Il lui en laissa 15 et prit le reste. Il lui demanda à manger, puis à boire, et rassasié, partit.

Il revint à l'école à six heures, accompagné par le jardinier J. Lefort, employé chez Mme Repointe, au Temple, passant devant la porte du jardin, fut blessé grièvement au flanc gauche, d'un coup de fusil parti de la serre.

Justement effrayée, la jeune fille se tut. Le bandit lui attacha les bras et, comme elle essayait de fuir, il la jeta sur son lit et lui fit subir les derniers outrages.

Son forfait accompli, il lui demanda où elle mettait son argent. Terrorisée, elle lui indiqua l'endroit. Il y avait 25 francs. Il lui en laissa 15 et prit le reste. Il lui demanda à manger, puis à boire, et rassasié, partit.

Il revint à l'école à six heures, accompagné par le jardinier J. Lefort, employé chez Mme Repointe, au Temple, passant devant la porte du jardin, fut blessé grièvement au flanc gauche, d'un coup de fusil parti de la serre.

Justement effrayée, la jeune fille se tut. Le bandit lui attacha les bras et, comme elle essayait de fuir, il la jeta sur son lit et lui fit subir les derniers outrages.

Son forfait accompli, il lui demanda où elle mettait son argent. Terrorisée, elle lui indiqua l'endroit. Il y avait 25 francs. Il lui en laissa 15 et prit le reste. Il lui demanda à manger, puis à boire, et rassasié, partit.

Il revint à l'école à six heures, accompagné par le jardinier J. Lefort, employé chez Mme Repointe, au Temple, passant devant la porte du jardin, fut blessé grièvement au flanc gauche, d'un coup de fusil parti de la serre.

Justement effrayée, la jeune fille se tut. Le bandit lui attacha les bras et, comme elle essayait de fuir, il la jeta sur son lit et lui fit subir les derniers outrages.

Son forfait accompli, il lui demanda où elle mettait son argent. Terrorisée, elle lui indiqua l'endroit. Il y avait 25 francs. Il lui en laissa 15 et prit le reste. Il lui demanda à manger, puis à boire, et rassasié, partit.

Il revint à l'école à six heures, accompagné par le jardinier J. Lefort, employé chez Mme Repointe, au Temple, passant devant la porte du jardin, fut blessé grièvement au flanc gauche, d'un coup de fusil parti de la serre.

Justement effrayée, la jeune fille se tut. Le bandit lui attacha les bras et, comme elle essayait de fuir, il la jeta sur son lit et lui fit subir les derniers outrages.

Son forfait accompli, il lui demanda où elle mettait son argent. Terrorisée, elle lui indiqua l'endroit. Il y avait 25 francs. Il lui en laissa 15 et prit le reste. Il lui demanda à manger, puis à boire, et rassasié, partit.

Il revint à l'école à six heures, accompagné par le jardinier J. Lefort, employé chez Mme Repointe, au Temple, passant devant la porte du jardin, fut blessé grièvement au flanc gauche, d'un coup de fusil parti de la serre.

Justement effrayée, la jeune fille se tut. Le bandit lui attacha les bras et, comme elle essayait de fuir, il la jeta sur son lit et lui fit subir les derniers outrages.

Son forfait accompli, il lui demanda où elle mettait son argent. Terrorisée, elle lui indiqua l'endroit. Il y avait 25 francs. Il lui en laissa 15 et prit le reste. Il lui demanda à manger, puis à boire, et rassasié, partit.

Il revint à l'école à six heures, accompagné par le jardinier J. Lefort, employé chez Mme Repointe, au Temple, passant devant la porte du jardin, fut blessé grièvement au flanc gauche, d'un coup de fusil parti de la serre.

Le Soleilland de Poulinguen

LE BANDIT QUI TUA CLEMENTINE FOUCHÉ TERRORISAIT LA REGION DE SAINT-NAZAIRE. — NOMBREUX MEFAITS

Saint-Nazaire, 9 janvier. — On se rappelle le drame qui s'est joué à Poulinguen, où une jeune bergère, Clementine Fouché, a été violée et tuée à coups de couteau.

Certains indices permettent de supposer que l'auteur de ce crime est un Italien du nom de Bartolomeo Tuniel. Dans un chalet, cambriolé et habité par lui, on avait trouvé une pièce officielle indiquant cette identité. Bien qu'il eût signalé son passage par plusieurs cambriolages dans la région, on n'avait pas pu le retrouver.

Or, il vient de se retrouver dans l'arrondissement de Saint-Nazaire, à peu de distance du lieu du premier crime, une série de méfaits dont certaines circonstances font croire que leur auteur est le salêtre du Poulinguen.

Depuis vendredi soir, à quatre heures, jusqu'à samedi matin, à neuf heures, on le suit pour ainsi dire pas à pas, et chaque pas est marqué d'un délit ou d'un crime.

A Donges, à douze kilomètres de Saint-Nazaire, il cambriole une chapelle et y dérobe un calice. Par un sentiment de bravade presque incroyable, il se fait la barbe dans la chapelle même. Dérangé par une fillette entrée par la porte cambriolée, il fait, emportant le calice, mais abandonnant une bicyclette, qu'il vient récemment de la gare de Poiré.

On le poursuit, mais en perd sa trace. A quelques kilomètres, dans la même commune de Donges, il pénètre dans une ferme du village de la Simonnaz, vole deux poulets et les fait cuire.

Samedi matin, on apprend qu'un attentat odieux avait été commis à Savenay, à douze kilomètres de Donges.

Vers une heure du matin, à l'école de filles une institutrice, Mlle Frenouau, âgée de vingt-quatre ans, fut éveillée en sursaut par un bruit insolite. Un homme pénétra dans sa chambre dont elle avait laissé la fenêtre ouverte, et se précipita sur elle, brandissant un couteau.

Si tu cries, je te tue, dit-il.

Justement effrayée, la jeune fille se tut. Le bandit lui attacha les bras et, comme elle essayait de fuir, il la jeta sur son lit et lui fit subir les derniers outrages.

Son forfait accompli, il lui demanda où elle mettait son argent. Terrorisée, elle lui indiqua l'endroit. Il y avait 25 francs. Il lui en laissa 15 et prit le reste. Il lui demanda à manger, puis à boire, et rassasié, partit.

Il revint à l'école à six heures, accompagné par le jardinier J. Lefort, employé chez Mme Repointe, au Temple, passant devant la porte du jardin, fut blessé grièvement au flanc gauche, d'un coup de fusil parti de la serre.

Justement effrayée, la jeune fille se tut. Le bandit lui attacha les bras et, comme elle essayait de fuir, il la jeta sur son lit et lui fit subir les derniers outrages.

Son forfait accompli, il lui demanda où elle mettait son argent. Terrorisée, elle lui indiqua l'endroit. Il y avait 25 francs. Il lui en laissa 15 et prit le reste. Il lui demanda à manger, puis à boire, et rassasié, partit.

Il revint à l'école à six heures, accompagné par le jardinier J. Lefort, employé chez Mme Repointe, au Temple, passant devant la porte du jardin, fut blessé grièvement au flanc gauche, d'un coup de fusil parti de la serre.

Justement effrayée, la jeune fille se tut. Le bandit lui attacha les bras et, comme elle essayait de fuir, il la jeta sur son lit et lui fit subir les derniers outrages.

Son forfait accompli, il lui demanda où elle mettait son argent. Terrorisée, elle lui indiqua l'endroit. Il y avait 25 francs. Il lui en laissa 15 et prit le reste. Il lui demanda à manger, puis à boire, et rassasié, partit.

Il revint à l'école à six heures, accompagné par le jardinier J. Lefort, employé chez Mme Repointe, au Temple, passant devant la porte du jardin, fut blessé grièvement au flanc gauche, d'un coup de fusil parti de la serre.

Justement effrayée, la jeune fille se tut. Le bandit lui attacha les bras et, comme elle essayait de fuir, il la jeta sur son lit et lui fit subir les derniers outrages.

Son forfait accompli, il lui demanda où elle mettait son argent. Terrorisée, elle lui indiqua l'endroit. Il y avait 25 francs. Il lui en laissa 15 et prit le reste. Il lui demanda à manger, puis à boire, et rassasié, partit.

Il revint à l'école à six heures, accompagné par le jardinier J. Lefort, employé chez Mme Repointe, au Temple, passant devant la porte du jardin, fut blessé grièvement au flanc gauche, d'un coup de fusil parti de la serre.

Justement effrayée, la jeune fille se tut. Le bandit lui attacha les bras et, comme elle essayait de fuir, il la jeta sur son lit et lui fit subir les derniers outrages.

Son forfait accompli, il lui demanda où elle mettait son argent. Terrorisée, elle lui indiqua l'endroit. Il y avait 25 francs. Il lui en laissa 15 et prit le reste. Il lui demanda à manger, puis à boire, et rassasié, partit.

Il revint à l'école à six heures, accompagné par le jardinier J. Lefort, employé chez Mme Repointe, au Temple, passant devant la porte du jardin, fut blessé grièvement au flanc gauche, d'un coup de fusil parti de la serre.

Justement effrayée, la jeune fille se tut. Le bandit lui attacha les bras et, comme elle essayait de fuir, il la jeta sur son lit et lui fit subir les derniers outrages.

Son forfait accompli, il lui demanda où elle mettait son argent. Terrorisée, elle lui indiqua l'endroit. Il y avait 25 francs. Il lui en laissa 15 et prit le reste. Il lui demanda à manger, puis à boire, et rassasié, partit.

Il revint à l'école à six heures, accompagné par le jardinier J. Lefort, employé chez Mme Repointe, au Temple, passant devant la porte du jardin, fut blessé grièvement au flanc gauche, d'un coup de fusil parti de la serre.

Justement effrayée, la jeune fille se tut. Le bandit lui attacha les bras et, comme elle essayait de fuir, il la jeta sur son lit et lui fit subir les derniers outrages.

Son forfait accompli, il lui demanda où elle mettait son argent. Terrorisée, elle lui indiqua l'endroit. Il y avait 25 francs. Il lui en laissa 15 et prit le reste. Il lui demanda à manger, puis à boire, et rassasié, partit.

Il revint à l'école à six heures, accompagné par le jardinier J. Lefort, employé chez Mme Repointe, au Temple, passant devant la porte du jardin, fut blessé grièvement au flanc gauche, d'un coup de fusil parti de la serre.

Un apache abat deux agents

UNE LUTTE SAUVAGE. — DEUX AGENTS MORTELIEMENT BLESSES PAR UN SOUTIER. — LE MALFAITEUR RECROQUE UN COUP DE SABRE.

Paris, 9 janvier. — Hier soir, à huit heures, deux agents du poste de la rue Aubry-le-Boucher furent prévenus par un indicateur d'un soutier, connu de la police, qui se trouvait en compagnie de sa maîtresse, dans un débit, 12, rue Aubry-le-Boucher, s'étant vanté de voler deux « fics » avant minuit.

Aussitôt, deux agents en bourgeois, Césaire Dery et Lucien Fournes, furent chargés de surveiller cet individu.

Deux agents en uniforme, Pierre Boulot et Jules Vanden, les accompagnaient.

L'AGRESSION

Une demi-heure plus tard, les policiers aperçurent le soutier, qu'ils guettaient, sortant de l'établissement.

Ils le suivirent discrètement, lorsque, brusquement, en face du numéro 6, où se trouve un hôtel meublé, le malfaiteur fondit sur les deux agents en bourgeois, qui frappèrent Dery et Fournes de deux coups à la gorge.

Les deux gardiens en uniforme se portèrent au secours de leurs camarades mais le soutier, en se défendant, parvint à entraîner les policiers dans le couloir fort étroit de l'hôtel meublé.

A ce moment, il sortit un revolver à balles blindées et fit feu par cinq fois sur ses agresseurs qui ne furent pas atteints par les balles.

Par contre, les deux malheureux agents de la Sûreté, déjà lardés de coups de couteau, reçurent : Dery, deux balles dans le ventre et Fournes, une balle à la tête.

L'ARRESTATION

Des renforts furent par arriver et un nouvel agent, M. Fèvre, saisissant son sabre-batonnet, en frappa le meurtrier, qui fut atteint au ventre. Blessé grièvement, il fut maîtrisé et ligoté.

Les deux victimes et le soutier furent transportés d'urgence à l'Hôtel-Dieu, où le professeur Guignard leur fit subir l'opération de la laparotomie.

Quelques instants après, MM. Touny, directeur de la police municipale, et Laurent, secrétaire général de la préfecture de police, vinrent à l'hôpital de la part de M. Lépine, qui déjà avait obtenu du ministre de l'Intérieur des distinctions honorifiques pour les victimes.

L'agent Dery, qui est le plus grièvement blessé, a obtenu une médaille d'or. Ses collègues, MM. Fournes, Fèvre, Boulot et Vanden, des médailles d'argent.

L'ASSASSIN

Le misérable auteur de cette tuerie n'a pu être encore identifié. M. Bertillon a été chargé de ce travail. On pense qu'il est sorti de Fresnes depuis deux ou trois jours. Deux agents ont été placés auprès de son lit, afin de prévenir toute tentative d'évasion ou de suicide.

On a trouvé sur l'assassin que des cartouches de calibre 11 millimètres et un certificat au nom de Lebeuf, ouvrier fondeur chez un petit industriel parisien, dont la signature n'a pu être déchiffrée.

Le malfaiteur portait au poignet des bracelets de cuir garnis de clous acérés, semblables à ceux que l'on peut voir aux colliers des chiens de garde.

Il résulte de cette précaution très spéciale, que lorsque les policiers s'élançaient à plusieurs reprises sur le bandit pour le terrasser, ils essayèrent, au cours de leur habitude, de le saisir au bras, mais leurs mains déchirées par les clous pointus de la garniture de cuir furent horriblement meurtries et ils durent lâcher prise.

Cet individu avait été condamné en France, et jamais il n'avait été donné aux policiers de rencontrer des malfaiteurs en fugitive.

Ce drame a produit une profonde impression dans le quartier Saint-Merry.

Quintuple assassinat

Un garde-barrière, sa femme et ses trois enfants tués par un soldat

Varsovie, 9 janvier. — Un quintuple meurtre a été commis dans les environs de Varsovie, entre un soldat et sa femme et ses trois enfants.

Le garde-barrière, sa femme et ses trois enfants ont été tués par un soldat. Deux individus soupçonnés de complicité ont pu être arrêtés ; quant au soldat, il est parvenu à s'enfuir.

Macon, 9 janvier. — Ce matin, vers 7 heures, un sieur Jean-Marie Vaucher, 32 ans, né à Villars, a tué sa maîtresse Céline Dupommier, 29 ans, demeurant 28, rue Leclerc.

Vaucher, contrebandier de profession, venait de purger une peine à trois mois de prison. Après avoir écrit à sa maîtresse pour lui annoncer son retour, il se présentait ce matin devant elle. Celle-ci se trouvait en compagnie d'un individu nommé Johnny Tissot. Une discussion s'engagea entre les deux hommes et Vaucher, sortant un

bonnes paroles ; mais, je vous en prie, ne tardons pas à nous embarquer ; à cette affaire, le crépuscule est encore bien court, et comme la lune nouvelle n'apparaît pas encore, l'obscurité nous ferait courir des risques.

Antoine ! Antoine ! fit soudain la vieille dame d'une voix crieuse et monotone, tu ne vois pas que le pantalon de ce pauvre est effiloché ; le refusé de venir chez les seigneurs de Kermuzec, parce qu'il manque de toilette... Tu ne le connais pas, tu ne sais pas ce qu'il est ; ce doit être un vagabond.

Oh ! ma mère ! s'écria la jeune fille confuse.

Et, se tournant vers lui, elle ajouta : — Ne soyez point froissé, monsieur ; je vous ai prévenu que l'infortunée n'a plus sa tête à elle.

Je le dis que c'est un pousse-caillou... Ça peut être un brave homme tout de même... puisqu'il a empêché le misérable assassin de ton père de me nuire à mon tour.

Et, changeant subitement de ton, de physique et d'idées :

Monsieur, fit-elle gracieusement, je vous invite à venir passer quelques jours au château de Kermuzec. Mon mari regretterait bien de ne pouvoir faire les honneurs de son château ; il est mort. Vous avez une figure qui aurait pu au baron de Venance.

— Comment ! s'écria Jean, se souvenant du récit de la mère Leguelle... Vous seriez, mademoiselle, la fille de l'infortuné baron de Venance ?

— Oui, monsieur ; vous avez connu notre malheur ?

— Oui, mademoiselle, dit-il avec une gravité respectueuse.

Mais il ne voulait pas révéler à son fils le

Un apache abat deux agents

UNE LUTTE SAUVAGE. — DEUX AGENTS MORTELIEMENT BLESSES PAR UN SOUTIER. — LE MALFAITEUR RECROQUE UN COUP DE SABRE.

Paris, 9 janvier. — Hier soir, à huit heures, deux agents du poste de la rue Aubry-le-Boucher furent prévenus par un indicateur d'un soutier, connu de la police, qui se trouvait en compagnie de sa maîtresse, dans un débit, 12, rue Aubry-le-Boucher, s'étant vanté de voler deux « fics » avant minuit.

Aussitôt, deux agents en bourgeois, Césaire Dery et Lucien Fournes, furent chargés de surveiller cet individu.

Deux agents en uniforme, Pierre Boulot et Jules Vanden, les accompagnaient.

L'AGRESSION

Une demi-heure plus tard, les policiers aperçurent le soutier, qu'ils guettaient, sortant de l'établissement.

Ils le suivirent discrètement, lorsque, brusquement, en face du numéro 6, où se trouve un hôtel meublé, le malfaiteur fondit sur les deux agents en bourgeois, qui frappèrent Dery et Fournes de deux coups à la gorge.

Les deux gardiens en uniforme se portèrent au secours de leurs camarades mais le soutier, en se défendant, parvint à entraîner les policiers dans le couloir fort étroit de l'hôtel meublé.

A ce moment, il sortit un revolver à balles blindées et fit feu par cinq fois sur ses agresseurs qui ne furent pas atteints par les balles.

Par contre, les deux malheureux agents de la Sûreté, déjà lardés de coups de couteau, reçurent : Dery, deux balles dans le ventre et Fournes, une balle à la tête.

L'ARRESTATION

Des renforts furent par arriver et un nouvel agent, M. Fèvre, saisissant son sabre-batonnet, en frappa le meurtrier, qui fut atteint au ventre. Blessé grièvement, il fut maîtrisé et ligoté.

Les deux victimes et le soutier furent transportés d'urgence à l'Hôtel-Dieu, où le professeur Guignard leur fit subir l'opération de la laparotomie.

Quelques instants après, MM. Touny, directeur de la police municipale, et Laurent, secrétaire général de la préfecture de police, vinrent à l'hôpital de la part de M. Lépine, qui déjà avait obtenu du ministre de l'Intérieur des distinctions honorifiques pour les victimes.

L'agent Dery, qui est le plus grièvement blessé, a obtenu une médaille d'or. Ses collègues, MM. Fournes, Fèvre, Boulot et Vanden, des médailles d'argent.

L'ASSASSIN

Le misérable auteur de cette tuerie n'a pu être encore identifié. M. Bertillon a été chargé de ce travail. On pense qu'il est sorti de Fresnes depuis deux ou trois jours. Deux agents ont été placés auprès de son lit, afin de prévenir toute tentative d'évasion ou de suicide.

On a trouvé sur l'assassin que des cartouches de calibre 11 millimètres et un certificat au nom de Lebeuf, ouvrier fondeur chez un petit industriel parisien, dont la signature n'a pu être déchiffrée.

Le malfaiteur portait au poignet des bracelets de cuir garnis de clous acérés, semblables à ceux que l'on peut voir aux colliers des chiens de garde.

Il résulte de cette précaution très spéciale, que lorsque les policiers s'élançaient à plusieurs reprises sur le bandit pour le terrasser, ils essayèrent, au cours de leur habitude, de le saisir au bras, mais leurs mains déchirées par les clous pointus de la garniture de cuir furent horriblement meurtries et ils durent lâcher prise.

Cet individu avait été condamné en France, et jamais il n'avait été donné aux policiers de rencontrer des malfaiteurs en fugitive.

Ce drame a produit une profonde impression dans le quartier Saint-Merry.

Les bandits de la Drôme

Est-ce Lamarque ?

Lyon, 9 janvier. — Un mystérieux personnage s'est présenté la nuit dernière au poste de police du Palais de Justice, et a dit à M. Guire, commissaire :

— Je suis Lamarque. Faites de moi ce que vous voudrez. Je me rends.

Conduit ce matin dans les bureaux de la Sûreté, le prétendu Lamarque fut minutieusement interrogé, mais il opposa à toutes les questions un mutisme déconcertant.

Ce soir encore, les policiers n'ont pu lui arracher un seul mot.

Cependant, le docteur Locard, du service anthropométrique, ayant confronté la physionomie de cet étrange individu avec le signalement du fameux complice est mort, dit de la Drôme, a affirmé, malgré quel ressemblance, qu'il ne s'agissait pas de Lamarque.

— Ah ! bien ! fit Jean, satisf